

Avis et communications

AVIS DIVERS

MINISTÈRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Avis relatif à l'indice des loyers commerciaux du premier trimestre 2005 au premier trimestre 2007 (loi n° 2008-776 du 4 août 2008 et loi n° 2014-626 du 18 juin 2014)

NOR : FCPO1426976V

Cet avis est pris en application des articles 9 et 11 de la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014, afin de permettre le calcul du plafonnement du loyer du bail renouvelé à compter du 1^{er} septembre 2014, en utilisant l'indice des loyers commerciaux. Ce calcul peut nécessiter de disposer de données relatives aux années 2005, 2006 et 2007, lesquelles n'étaient pas publiées jusqu'à présent.

Cet indice est calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008.

Les valeurs historiques sont :

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX (référence 100 au 1 ^{er} trimestre de 2008)	
1 ^{er} trimestre de 2005	92,15
2 ^e trimestre de 2005	92,46
3 ^e trimestre de 2005	92,86
4 ^e trimestre de 2005	93,46
1 ^{er} trimestre de 2006	94,21
2 ^e trimestre de 2006	95,00
3 ^e trimestre de 2006	95,80
4 ^e trimestre de 2006	96,40
1 ^{er} trimestre de 2007	96,81

Ces valeurs ont été publiées par l'INSEE le 19 novembre 2014.